



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **23 juin 2022**

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2021
3. Assermentations
4. Nominations statutaires
5. A/ Préavis 2022/01 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2021 »  
B/ Rapport de la commission de gestion
6. A/ Préavis 2022/02 « Prolongation de la validité de la zone réservée jusqu'au 6 novembre 2025 par modification de l'art. 3 du règlement et adjonction d'un art. 4 »  
B/ Rapport de la commission ad hoc
7. A/ Préavis 2022/03 – « Demande de crédit de CHF 27'400.00 pour le remplacement de la télégestion des installations de pompage et de distribution de l'eau de boisson »  
B/ Rapport de la commission ad hoc  
C /Rapport de la commission des finances
8. A/ Préavis 2022/04 – « Demande de crédit de CHF 59'200.00, crédit d'étude pour la réfection du tronçon sud de la Route du village et de la Route du Borgeau, RC 628 et RC 629 en traversée de localité »  
B/ Rapport de la commission ad hoc  
C /Rapport de la commission des finances
9. A/ Préavis 2022/05 – « Demande de crédit de CHF 24'000.00 pour la réfection du chemin pédestre de la Tuayre »  
B/ Rapport de la commission ad hoc  
C /Rapport de la commission des finances
10. Communications municipales
11. Divers et propositions individuelles

\* \* \* \* \*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée. La lecture de l'ordre du jour est faite. Il signale l'absence du Municipal Loïc Bardet qui participe à l'assemblée générale de la Coreb.

## 1. Appel

Sur les 87 membres du Conseil général, 49 sont présents et 11 sont excusés. Le quorum est donc atteint. Annonce du décès de Monsieur Jean-Philippe Chappuis qui était membre du conseil. Une minute de silence est observée en sa mémoire ainsi qu'en mémoire de Madame Claudine Etter décédée en septembre dernier.

## 2. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2021

**Décision :** Le PV du 3 décembre 2021 est accepté à l'unanimité

## 3. Assermentations

Aucune personne ne demande à être assermentée.

## 4. Nominations statutaires

YANN PERRET explique qu'il faut réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que le Président se retire et que le suppléant devienne membre. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil, GREGOIRE MICHAUD étant candidat au poste de suppléant ::

- MARC THONNEY, président
- OLIVIER PROBST
- FANNY MEYER
- MARINE URDIEUX
- EVA CHAPPUIS
- GREGOIRE MICHAUD (suppléant)

**Décision :** La nouvelle composition de la commission de gestion est acceptée tacitement.

YANN PERRET rappelle que, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs doivent être réélus chaque année.

Selon le règlement, ces élections peuvent être tacites si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Président : YANN PERRET se représente à la présidence.

**Décision :** YANN PERRET est élu président tacitement.

Le Vice-président : RAYMOND WEBER se représente également.

**Décision :** RAYMOND WEBER est élu vice-président tacitement.

Pour les autres postes du bureau, YANN PERRET cite la composition actuelle :

- SIMON CHAPPUIS, 2<sup>ème</sup> vice-président
- GAETAN PERRET, scrutateur
- BRYAN THONNEY, scrutateur
- Ludovic Stettler, scrutateur suppléant
- Olivier Chuard, scrutateur suppléant
- Stéphane Parel, scrutateur suppléant

**Décision :** Les membres du bureau du Conseil sont élus tacitement pour une année selon la composition proposée.

## 5. Préavis 2022/01 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2021 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, commence par excuser le boursier, retenu à l'étranger pour des raisons personnelles. Ensuite il commente les comptes 2021 en passant en revue les différents comptes que chacun a reçu avec la convocation :

- La population au 31.12.2021 s'élève à 631 habitants.
- **Administration** : rien de particulier à signaler.
- **Finances** : l'effet covid n'a pas autant d'impact qu'estimé et les recettes fiscales sont légèrement meilleures que prévues.
- **Domaines et bâtiments** : des charges supplémentaires sont à noter au niveau des écoles pour les nettoyages et les désinfections en raison du Covid malgré les indemnités reçues de l'ASIJ. A la maison communale, plusieurs appareils électroménagers ont été remplacés et une révision de citerne a eu lieu. Du carburant ECO sera désormais utilisé. Les travaux de la pose des panneaux solaires ont été reportés sur 2022.
- **Travaux** : le compte « ordures ménagères » est parfaitement équilibré avec un excédent de CHF 6'276.49 qui sera attribué au fond de réserve. Le compte « égouts et épuration » doit également s'équilibrer ce qui est le cas. L'excédent de CHF 7'004.10 sera attribué à un fonds de financements spéciaux. Roger Stettler revient sur la dépense des récupérateurs de balles au stand de Maraîches qui, à son avis, devrait être comptabilisée sur le compte « sport » au lieu de celui des « manifestations ». Le Syndic prend note.
- **Instruction publique** : le nombre d'élèves scolarisés passe à 91, en légère hausse. Pour rappel, le prix à l'élève est établi en fonction d'une clé de répartition calculée sur le nombre d'habitants et le nombre d'élèves. Les comptes de l'ASIJ ont été meilleurs grâce à la diminution ou à la suppression de certains transports et courses spéciales en raison du Covid. Une ristourne aux Communes a été accordée.
- **Police/SDIS/PCi** : les chiffres sont calculés en fonction de la péréquation. Dans la défense incendie, il y a la location du défibrillateur. La nouvelle caserne d'Oron a également une incidence sur l'augmentation des coûts. Roger Stettler revient sur le compte des inhumations et les factures des constats de décès. Les tarifs sont très différents selon les honoraires du médecin. Le règlement de 2012 sur les décès, sépultures et pompes funèbres stipule à l'art. 4 que l'indemnité due au médecin qui constate le décès est à la charge de la commune du lieu de décès et non du lieu de résidence. Roger Stettler recommande à la Municipalité de refuser ces factures en cas de décès hors du village
- **Sécurité sociale** : le calcul est établi en fonction du nombre d'habitants. Les comptes de l'APERO ont été acceptés mardi passé et le budget se monte à 14 millions. La projection 2024 donne un prix à l'habitant de CHF 205.--
- **Services industriels** : ce compte doit aussi s'autofinancer ce qui est le cas. L'excédent de CHF 62'000.00 a été attribué au fonds de réserve.
- **Résultat** : excédent de revenus de CHF 142'737.24

ALAIN WERLY, Président de la Commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission s'est réunie 5 fois. Durant ces séances, la Commission a procédé à la vérification et au contrôle des comptes sur la base des directives en vigueur. La Commission a pris note que la pose des panneaux solaires portés aux comptes 2021 ont effectivement été posés en 2022. Les comptes 450, 460 et 810 sont dits « autofinancés » et chaque chapitre boucle avec un excédent de recettes ce qui est profitable et qui permet d'augmenter les réserves. L'année 2021 est la seconde année de pandémie dont les effets se sont fait sentir par une baisse des recettes fiscales. La Commission s'est également penchée sur le nouveau mode de relevé de compteurs d'eau (les propriétaires ayant reçu un relevé à compléter et à remettre au bousier et une zone du village relevée par l'employé communal). Ce mode de faire a finalement bien fonctionné et a permis de créer les factures dans les temps. La marge d'autofinancement en 2021 est confortable ce qui permet à la Commune d'envisager l'avenir avec sérénité. En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour le travail

accompli et propose aux membres du Conseil général d'approuver le rapport de gestion et les comptes tel que présentés.

ROGER STETTLER demande de combien est la marge d'autofinancement. Réponse : le boursier ne l'a pas communiquée mais selon les calculs, elle est d'environ CHF 377'000.00.

**Décision :** Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité

Le rapport de gestion sur les comptes 2021 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

6. Préavis 2022/02 « prolongation de la validité de la zone réservée jusqu'au 6 novembre 2025 par modification de l'art 3 du règlement et adjonction d'un art. 4 »

RAPHAËL LANFRANCHI, précise que le préavis porte uniquement sur le règlement et pas sur le PACom. Le règlement a été modifié à l'art. 3 et l'art. 4 a été ajouté. Ces deux modifications ont été mises à l'enquête publique sans opposition. Le but de cette prolongation n'est pas de rallonger le projet du PACom de 3 ans mais par mesure de sécurité car en cas d'opposition, la date butoir du 6 novembre 2022 serait trop proche. Pour rappel, la Commune est actuellement en surcapacité de population selon le calcul du Canton. En cas de refus de cette prolongation, toutes nouvelles constructions seraient alors refusées par le Canton. Cette zone réservée permet d'avoir une petite marge de manœuvre en autorisant certains agrandissements dans les volumes existants jusqu'à l'acceptation du PACom.

STEVE SCHORDERET, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de la lecture du rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter la prolongation de la zone réservée jusqu'au 6 novembre 2025.

OLIVIER HÄHNI ajoute que la prolongation ne peut avoir lieu qu'une seule fois.

ROGER STETTLER ne comprend pas pourquoi la date du 6 novembre 2025 est retenue alors que l'entrée en vigueur de la zone réservée était au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Réponse de RAPHAËL LANFRANCHI : il a également remarqué ce détail et il y a certainement eu une coquille au niveau du Canton entre la date de validation par le Canton et la date d'entrée en vigueur de la zone réservée.

**Décision :** le préavis 2022/02 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 2022/03 – « Demande de crédit de CHF 27'400.00 pour le remplacement de la télégestion des installations de pompage et de distribution de l'eau de boisson »

GARY CHERPILLOD ajoute quelques précisions sur cette demande de crédit. Pour rappel, le système de télégestion permet de pomper notre eau, de désinfecter avec les UV, de gérer le niveau du réservoir et d'assurer la liaison avec l'AIEJ. Après avoir demandé plusieurs offres, la solution retenue est celle de notre fournisseur actuel, Rittmeyer AG, et qui consiste à utiliser le système de l'AIEJ. L'installation qui se trouve au battoir sera supprimée et il ne sera plus nécessaire de se déplacer physiquement pour gérer les pannes car ce nouveau système permettra de gérer ces pannes à distance au moyen d'une tablette. En cas d'acceptation du préavis, les travaux débuteraient début juillet avec le remplacement des UV qui étaient prévus au budget.

FRANCIS NICOD, rapporteur de la Commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de la lecture du rapport en précisant que cette solution semble idéale du point de vue technologique et également économique. La Commission propose aux membres du Conseil général

d'accepter le préavis et la demande de crédit de CHF 27'400.00 pour le remplacement de la télégestion des installations de pompage et de distribution de l'eau de boisson.

ALAIN WERLY, président de la Commission des finances, fait part de son rapport pour l'aspect financier du préavis. Pour le financement, la Municipalité prélèvera au compte de réserve 2810.02 « fonds de réserve pour réseau d'eau » la somme nécessaire qui sera assumée par la trésorerie courante et comptabilisée au compte 810.314.00 « entretien du réseau ». La Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

**Décision :** le préavis 2022/03 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 2022/04 – « Demande de crédit de CHF 59'200.00, crédit d'étude pour la réfection du tronçon sud de la Route du village et de la Route du Borgeau, RC 628 et RC 629 en traversée de localité »

GAËL MANIGLEY donne quelques explications supplémentaires sur ce crédit d'étude. Trois offres ont été demandées à CSD Ingénieurs, Gemetris SA et NPPR SA. L'offre de NPPR a été retenue, ce dernier ayant déjà exécuté le premier tronçon. Les travaux seront prévus pour juin 2023.

MELISSA CHAPUIS, rapporteuse de la Commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de la lecture du rapport en précisant qu'il est nécessaire de procéder à ces travaux pour différentes raisons : la route n'a pas été refaite depuis plus de 70 ans, une augmentation notoire du trafic est constatée, de plus en plus de gros véhicules circulent sur ce tronçon, la sécurité des piétons est indispensable, de même que l'amélioration de l'éclairage public. La Commission relève que le mode de financement n'est pas optimal, la dépense se faisant qu'une fois et n'étant pas subventionnée. Il y aurait lieu de la comptabiliser directement par le compte d'investissement 430.501.00 ceci afin de respecter la règle sur les dépenses d'investissement. La Commission propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté soit d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et d'octroyer le crédit d'étude sollicité de CHF 59'200.00

ALAIN WERLY, président de la Commission des finances, fait part de son rapport pour l'aspect financier du préavis. Pour le financement, la Municipalité prélèvera au compte de réserve 2820.01 « fonds de réserve acquisitions futures, la somme nécessaire qui sera assumée par la trésorerie courante et comptabilisée au comptes 430.318.05 « honoraires et frais d'expertise ». Ces deux comptes ont été réactivés dans la comptabilité 2022. La Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis tels que présentés.

MIREILLE IMMER : propose de construire à l'arrêt de bus « le Corria » un abri similaire à celui du milieu du village. En effet, actuellement cet arrêt est exposé aux intempéries et les enfants sont souvent assis sur le trottoir. La Municipalité prend note de cette bonne idée.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande si les lignes aériennes seront enterrées. Réponse : en cours de discussion mais dans l'idée oui.

ERIKA HENRIOD considère que la hauteur des trottoirs du tronçon nord est trop haute et demande si sur ce nouveau projet, les trottoirs seront de la même hauteur. Réponse : le côté technique n'a pas encore été étudié.

OLIVIER HÄHNI précise encore que le crédit d'étude porte sur deux tronçons et que les travaux seront certainement faits en deux fois. La hauteur des trottoirs aux arrêts de bus est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite.

ALAIN HUGLI demande si dans le projet des chicanes sont prévues au croisement de la route du Pralin. En effet, devant chez lui, les voitures roulent trop vite et la ligne jaune est inutile. Il souhaiterait que le radar éducatif soit placé près de chez lui afin de sensibiliser les automobilistes. Il demande également si les propriétaires seront approchés sur le réaménagement des canalisations. Réponse : oui les propriétaires seront avisés.

FRANCIS NICOD constate aussi que les automobilistes roulent très vite devant chez lui de même que la priorité de droite qui n'est pas respectée.

OLIVIER HÄHNI revient sur ce problème récurrent de la vitesse. Des contrôles de vitesse par la police ont eu lieu mais sans dénonciation. Cependant avec le radar éducatif, les statistiques montrent très bien ces excès de vitesse avec même, au centre du village, des pointes à plus de 80 km ! L'idée de mettre le radar éducatif au croisement de la route du Pralin est retenue.

Décision : le préavis 2022/04 est accepté à la majorité moins 2 abstentions

9. Préavis 2022/05 – « Demande de crédit de CHF 24'000.00 pour la réfection du chemin pédestre de la Tuayre

GARY CHERPILLOD explique que ce sentier est dans un état déplorable depuis environ 2 ans. La Municipalité a sollicité à plusieurs reprises les tigistes et la protection civile pour la remise en état mais sans succès car ils sont débordés avec la pandémie. La Municipalité a pris la décision d'entreprendre les travaux d'une part pour garantir l'accès à la source de la Tuayre et d'autre part pour maintenir ce sentier de randonnée avec la mise en place d'une nouvelle passerelle. La moitié du sentier sera remis à neuf. Vaud Rando soutiendra à hauteur de 30% le projet. Il ajoute encore que le Canton a demandé une mise à l'enquête pour la pose de la passerelle ce qui prolongera un peu le délai pour le début des travaux.

GILBERT THONNEY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier ce dossier, fait part de la lecture du rapport avec les constats suivants : glissement de terrain, les escaliers menant à la source sont dangereux, 1<sup>ère</sup> passerelle délabrée et 2<sup>ème</sup> passerelle détruite par le glissement de terrain. La Commission soutient le projet de réfection du sentier d'autant plus que Vaud Rando participe à raison de 30% de la facture finale. Le bas du tronçon nécessitera également une réfection dans les années à venir. Monsieur Deray, membre de la Commission, propose de répartir avec ses élèves une partie des copeaux sur le chemin début septembre. Pour terminer, la Commission demande au Conseil général d'accepter le préavis 2022/05.

ALAIN WERLY, président de la Commission des finances, fait part de son rapport pour l'aspect financier du préavis. Les frais relatifs à ce préavis seront assurés par la trésorerie courante et portés au compte 320.314.00 « entretien des forêts + exploitation ». La Commission s'est assurée des disponibilités financières pour assumer cette dépense. La subvention par Vaud Rando de l'ordre de CHF 7'200.00 soit 30% est confirmée. La Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

ROGER STETTLER demande quelle sera l'entreprise qui exécutera les travaux ? Réponse : deux entreprises ont été approchées mais un seul devis est rentré, celui de l'entreprise forestière Daniel Ruch.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande s'il est possible d'effectuer les travaux aussi sur la seconde moitié du sentier ? Réponse : la seconde moitié de ce sentier est en meilleur état et la réfection serait bien plus onéreuse avec des travaux plus lourds. L'idée étant de solliciter la protection civile ou les tigistes pour cette partie.

Décision : le préavis 2022/05 est accepté à l'unanimité

## 10. Communications Municipales

### ***Loïc BARDET PAR GAËL MANIGLEY***

Chapelle : une balustrade sera prochainement installée sur les escaliers à l'entrée et le jardin du souvenir a été réaménagé.

Maison communale : les panneaux solaires sont enfin installés.

Ancien local du feu : une boîte à livres et à jouets se trouve dans ce local. En cas d'intérêt, merci de contacter Mme Emmanuelle Coste.

### ***GAËL MANIGLEY***

Chemin de la Planche : les travaux de réfection auront lieu prochainement et la Romande Energie a été contactée pour profiter d'enterrer la ligne aérienne lors de ces travaux.

Transports publics / abonnement demi-tarif : une action de la Coreb a lieu en ce moment du 23 juin au 3 août 2022 au prix de CHF 33.00. Pour plus de renseignements [www.coreb.ch](http://www.coreb.ch)

Hauteur des haies : petit rappel sur l'élagage des haies. En effet, la hauteur des haies en bordure des routes publiques est de 2 mètres, 60 cm si la visibilité doit être préservée (Loi sur les routes).

### ***RAPHAËL LANFRANCHI***

Déchetterie : Monsieur Mivelaz est le nouveau surveillant de la déchetterie depuis début janvier. Actuellement les travaux de la mise à ciel ouvert de la Tuayrette sont en cours ce qui occasionne quelques problèmes d'accès. Merci d'être patient.

Déchetterie nouveau projet à la STAP : La rencontre sur place a eu lieu avec la Conseillère d'Etat, Christelle Luisier, le directeur de la DGTL, le chef du service juridique ainsi qu'avec la Commune de Vucherens. Les sites de la STAP et celui de la déchetterie actuelle ont été visité. La balle est désormais dans le camp de Mme Luisier et certaines réponses ont déjà pu être apportées. L'emprise sur les SDA (surface d'assoulement) seront déclassées dans le futur mais une possibilité de le faire par anticipation existe. Selon un règlement fédéral, la construction d'une déchetterie intercommunale pourrait faire l'objet d'une dérogation même hors de la zone constructible.

PACCom : est principalement terminé, le Canton ayant validé le projet. Reste en suspens la question de l'emplacement de la déchetterie en attente de la réponse de Mme Luisier.

### ***OLIVIER HÄHNI***

ASIJ : les travaux de construction du nouveau collège Gustave Roud sont à bout touchant. Il reste les retouches à faire et tout le matériel a été livré. L'inauguration aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Concernant les en classements, certains enfants de Vulliens n'iront pas à Carrouge mais à Servion, les classes étant déjà au complet.

Pedibus : en cas d'intérêt, la Commune soutient le projet mais ne l'organise pas.

1<sup>er</sup> août 2022 : aura lieu à la grande salle.

Danger d'incendie de forêt : actuellement en degré 3. Merci d'être vigilant.

Réseau de l'APERO : bon exercice 2021 grâce notamment à la diminution du nombre de personnes ayant droit à des subventions. Un retour aux parents sera éventuellement mis en place avec un rabais de fratrie de 25%. Le parascolaire accueillera 108 nouvelles places à Carrouge.

Personnel communal : Steeve Morel est officiellement l'employé communal à 100% avec la collaboration sur 2 jours de l'employé communal de Vucherens, Sylvain Vuagniaux. Caroline Kaeser Manigley sera la nouvelle responsable de la remise des actes de poursuites. Le scooter de la commune est à vendre.

Centrale biogaz : impossible dans un centre de village. Doit être au minimum à 200 mètres des habitations

Député Loïc Bardet : une réception sera donnée en son honneur le mardi 28 juin.

Fin des écoles de Vulliens : une chantée aura lieu le lundi 27 juin.

CHRISTOPHE CHAPPUIS demande ce que vont devenir les locaux des classes. Réponse : la Municipalité avait proposé de faire une garderie étant donné qu'il y a un manque de place dans la région nord du réseau de l'APERO. L'idée est en cours de discussion et la Municipalité espère obtenir une réponse d'ici la fin de l'été.

#### **GARY CHERPILLOD**

Forêts : le martelage a été effectué à la Fayette avec une éclaircie de feuillus et une réalisation d'épicéa à la Province. Ces deux coupes seront faites dans le courant de l'automne afin de profiter du prix du bois encore élevé. Le chemin au bois du Ban a été remis à neuf et plus aucun dépôt n'est autorisé à part les pierres des champs. Si un agriculteur est intéressé, il faut prendre contact avec le municipal.

Eaux : les travaux à la Tuayrette avancent bien et la remise à ciel ouvert est terminée sauf pour les plantations qui auront lieu cet automne. Ces travaux de remise à ciel ouvert seront finalement subventionnés à plus de 95%. La Municipalité s'excuse pour les dérangements causés par ces travaux à la déchetterie ainsi que sur la route du Village. En ce moment avec la sécheresse, la Commune est acheteuse d'eau à l'AIEJ.

NICOLAS KÜFFER demande quels sont les résultats d'analyse à la source de la Tuayre. Réponse : en ce moment, les restrictions dues au chlorothalonil sont suspendues en raison du procès en cours de Syngenta. Aux dernières analyses, le taux R471811 n'est plus qu'à 1,109 µg et a donc été divisé par trois. Des discussions en Municipalité sont en cours mais la décision est difficile à prendre surtout qu'en été, le niveau des sources ne remonte en principe pas.

#### **11. Divers et propositions individuelles**

ROGER STTETTLER demande pourquoi les noms des personnes sont cachés sur les décisions municipales sur le site internet de la Commune alors que sur les mises à l'enquête les noms des personnes y figurent. Réponse de la Municipalité : c'est un choix délibéré et il faut être très attentif avec la loi sur la protection des données personnelles.

LOUIS PILLIARD revient sur l'arrêt de bus du Corria et constate aussi que des jeunes sont assis sur le trottoir et que c'est très dangereux quand une voiture passe à côté. Il recommande à la Municipalité de faire une campagne de sensibilisation.

FRANCIS NICOD annonce la manifestation des parachutes qui aura lieu les 23 et 24 juillet avec un tournoi de volley.

JEAN-PIERRE MEYER annonce encore la manifestation des vestiges qui aura lieu les 27 et 28 août. Il s'agira de la 30<sup>ème</sup> édition qui est ouverte à chacun. A la recherche de bénévoles.

En guise de conclusion, YANN PERRET souhaite une excellente fin de soirée à chacun et rappelle les prochains conseils les 29 septembre et 9 décembre 2022.

La séance se termine à 22h15.

  
YANN PERRET, Président



  
CAROLINE DUTOIT, secrétaire